

CONDITIONS GENERALES DU JEU-CONCOURS CHERBOURG A LA PLAGE

ARTICLE 1. OBJET

A partir du 17 juillet et durant 5 semaines, à l'occasion de l'animation « Cherbourg à la plage », la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, située place de la République, à Cherbourg-Octeville, 50100 Cherbourg-en-Cotentin, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat.

Le jeu-concours est accessible uniquement sur la page Facebook Ville de Cherbourg-en-Cotentin (<https://www.facebook.com/villedecherbourg>) jusqu'au 18 août 2016.

Le jeu-concours consiste à répondre à des questions postées sur la page Facebook Ville de Cherbourg-en-Cotentin. Chaque réponse devra impérativement être donnée à l'une des animatrices présentes sur Cherbourg à la plage. Pour chaque question, les 9 ou 10 premiers participants à répondre juste remporteront un sac de lots.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu-concours.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au jeu-concours, gratuite et sans obligation d'achat, est ouverte à toute personne physique quel que soit son âge, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant collaboré à son organisation.

Concernant les personnes mineures, le jeu-concours se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

La participation est limitée à une seule participation par personne (même nom, même adresse, même courriel). Toute fraude sur ce point entraîne l'invalidation du candidat.

ARTICLE 3. FONCTIONNEMENT DU JEU-CONCOURS

Entre le 17 juillet et le 18 août, 10 questions seront postées sur la page Facebook Ville de Cherbourg-en-Cotentin. Pour chaque question, les participants au jeu-concours devront se rendre sur l'animation Cherbourg à la plage, sur la plage verte, et donner la réponse à l'une des deux animatrices en charge de l'accueil du public. Aucune réponse ne sera acceptée sur la page Facebook Ville de Cherbourg-en-Cotentin. Pour chaque question, les 10 premiers participants (ou 9 premiers pour la dernière question) à donner la réponse juste remporteront un sac de lots.

ARTICLE 4. LES LOTS

Les lots seront décomposés sous 3 types, aléatoirement distribués.

Les sacs de lots seront composés de :

- 1 Exempleaire de Fifi brin d'acier
- 1 Livre rouge opération Bibli
- 1 magnet / 1 carte postale / 2 marque-pages

OU

- 1 Exempleaire de Fifi brin d'acier
- 1 demi-lune / 1 boîte de crayons de couleur
- 1 magnet / 1 carte postale / 2 marque-pages

OU

- 1 Livre rouge opération Bibli
- 1 boussole
- 1 demi-lune / 1 boîte de crayons de couleur
- 1 magnet / 1 carte postale / 2 marque-pages

ARTICLE 5. DEPOT DU REGLEMENT

Le règlement du jeu-concours est disponible à titre gratuit et à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

Ville de Cherbourg-en-Cotentin

Service Communication

Hôtel de Ville

10 place Napoléon

50100 Cherbourg-en-Cotentin